

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

RIALTO**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

Identité	RIALTO
Usage	Code GIFAP : FS
Fournisseur	Fongicide pour le traitement des plants de pomme de terre. PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
Numéro de téléphone d'urgence	0800 21 01 55
Organisme consultatif officiel	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Doit être considéré comme dangereux pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

Information sur les composants dangereux :**Description chimique** Flutolanil, suspension concentrée pour traitement des semences, 464 g/l

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique (CAS)
1	40,7	66332-96-5	Flutolanil : benzamide, N-[3-(1-méthyléthoxy)phényl]-2-(trifluorométhyl)-
2	≤ 1	68131-40-8	Ether alkyl polyoxyéthylène

Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1			N	R51/53
2			N	R51

4. PREMIERS SECOURS**Premiers secours****Généralités****Inhalation****Peau****Yeux****Ingestion**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.

Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

Avis aux médecins**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction****Moyen d'extinction inapproprié****Produit de décomposition/combustion dangereux****Equipement de protection****Informations supplémentaires**

Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, brouillard d'eau.

Jet d'eau.

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes contenant oxydes de carbone et d'azote, acides chlorhydrique et fluorhydrique.

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Si de l'eau est utilisée, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

RIALTO

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Pour une protection appropriée, voir section 8.
Précautions pour l'environnement	Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage	Absorber immédiatement tout déversement avec un produit adapté tel que sciure de bois ou argile absorbante. Recueillir l'épandage dans un emballage étanche. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
Conditions de stockage	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'abri du gel.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate. Ne pas rester à proximité de la table de visite pendant la pulvérisation.
Limites d'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
Protection personnelle	
Respiratoire	Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques
Main	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.
Yeux	Porter des lunettes de sécurité.
Peau et corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Autres informations	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Liquide
Couleur	Rouge
Densité relative	1,13
pH	7,5
T°C d'auto-inflammation	500°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter	Aucune connue.
Matériaux à éviter	Aucun connu
Produits de décomposition dangereux	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes (acides chlorhydrique et fluorhydrique).

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

RIALTO**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Nom	RIALTO
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 5000 mg/kg
DL50 Voie dermique	Rat : > 4000 mg/kg
Irritation	
Peau	Lapin : Non irritant
Yeux	Lapin : Faiblement irritant
Sensibilisation	Non sensibilisant
Autres informations toxicologiques	Flutolanil (substance active) Non mutagène, non tératogène, non cancérogène

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

Nom	Flutolanil (substance active)
Ecotoxicité	
Poisson	Toxicité aiguë, 72h-CL50 (<i>cyprinus carpio</i>) : 2,3 mg/l
Daphnie	Toxicité aiguë, 48h-CE50 (<i>Daphnia pulex</i>) : > 50,6 mg/l
Algue	Toxicité aiguë, 96h-CEb50 (<i>Scenedesmus subspicatus</i>) : 1,85 mg/l
Oiseaux	Toxicité aiguë DL50 (Canard colvert) : > 2000 mg/kg Toxicité aiguë DL50 (Colin de Virginie) : > 2000 mg/kg
Devenir dans l'environnement	
Bioaccumulation	Immobile dans le sol. Log Pow = 3,7

Le Rialto doit donc être considéré comme dangereux pour les organismes aquatiques par référence à la matière active.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Emballages	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).
Produit et emballage contaminés	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT*Transport terrestre (ADR/RID)*

Classe	9	Etiquette	9
Groupe d'emballage	III	N° ONU	3082

Carte TREM**Libellé transport** : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (flutolanil)*Transport maritime (IMO/IMDG)*

Classe	9	Etiquette	9
Groupe d'emballage	III	N° ONU	3082

Polluant marin Non**Libellé transport** : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (flutolanil)*Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)*

Classe	9	Etiquette	9 miscellaneous
Groupe d'Emballage	III	N° ONU	3082

Libellé transport : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (flutolanil)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

RIALTO

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Classement actuel :**Symbole(s)****Phrase(s) de Risques****Phrase(s) de Sécurité****Installations classées**

N Dangereux pour l'environnement

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de donnée de sécurité.

Rubrique 1173

16. AUTRES INFORMATIONS

Délai de réentrée sur les parcelles traitées :

Délai de réentrée : 6 heures

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.